



## DECLARATION CFDT AU CE AIRBUS OPERATIONS SAINT-NAZAIRE du 25.09.2009

### Situation Générale :

Les dernières prévisions d'Airbus en terme de progression du trafic aérien laissent entrevoir un marché potentiel d'au moins 32.000 avions, ce qui représente un doublement des quantités entre 2009 et 2028. Sur une hypothèse sensiblement identique à la part revenant actuellement à Airbus, la Société peut donc tabler sur plus de 10.000 appareils à fabriquer de 2009 à 2028.

Or, durant les vingt prochaines années, pour accompagner le renouvellement de la population, l'entreprise devra se doter d'une GPEC adaptée aux enjeux économiques, commerciaux et sociaux. La formation représente un vecteur essentiel de cette gestion des Ressources.

A ce titre, la Direction doit prendre en compte très concrètement, à l'échelle d'Airbus, la problématique de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

- En proposant un CDI aux jeunes terminant leur formation en alternance dans les trois établissements Airbus Operations SAS.
- En augmentant le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les sites Airbus en France.
- En encourageant la fonction de tuteur par l'attribution d'une prime mensuelle aux salariés qui acceptent de transmettre leur savoir-faire.

Par ailleurs, le maintien des compétences ne pourra être assuré si l'entreprise persiste à s'inscrire dans une démarche de délocalisation de nos métiers. Si la CFDT peut admettre le principe de l'amélioration continue pour autant notre organisation syndicale ne pourra cautionner que cette démarche se fasse au détriment de l'emploi et du maintien des compétences dans nos bassins d'emplois.

Pour la CFDT, l'avenir d'Airbus ne pourra pas faire l'économie d'une réelle collaboration du personnel, qui devra passer concrètement par une importante amélioration des conditions de travail, ainsi que par des garanties de pérennisation de nos sites et de nos emplois.

Une nouvelle fois, la CFDT demande donc l'arrêt des délocalisations.